

Aux candidats de L3 souhaitant réaliser une césure stage et/ou projet personnel et aux étudiants de la césure académique d'un semestre

(Mise à jour le 09 février 26)

Vous avez la possibilité d'effectuer une année de césure en 2026-2027 pour enrichir votre CV d'un **stage** ou pour mener à bien **un projet personnel**.

La date limite de candidature est fixée au **11 mai 2026**.

En cours d'année, vous aller aussi candidater en interne pour vos choix de M1 (**du 7 au 18 mai 2026**). Vous candidaterez à un M1 en 2026/27, et **vous rejoindrez en 2027-2028 l'année 2 (A2) du nouveau diplôme de TSE, TSE Master of Science**. Au cours de votre césure, nous vous contacterons afin que vous puissiez confirmer votre retour à TSE en 2027-2028 ainsi que votre choix de cours pour l'A2.

Ce choix de cours peut se rapprocher du programme de M1 choisi avant votre départ mais vous pourrez également indiquer votre nouveau choix si vous avez changé d'avis. Plus d'informations sur l'A2 vous seront évidemment communiquées en amont afin que vous puissiez faire vos choix en conséquence

Les conseillers pédagogiques de l'année de césure sont :

- M. Georgy Lukyanov
- M. David Alary

Ils sont en charge de l'évaluation et de la validation de vos projets de césure.

## Moodle

Un espace « **Césure stage et projet personnel** » existe sur Moodle. Vous y trouverez toutes les informations à connaître (présentation, cadre légal, procédure...), et aussi une rubrique pour les étudiants de L3 « Procédure de candidature : Etudiants de licence 3 / Application procedure: L3 Students ».

Pour y accéder :

- Rendez-vous dans Moodle, Mes cours en ligne
- Tout en haut, dans la barre de menu : cliquez sur « Service aux étudiants »
- Sélectionnez « TSE Mobilité »
- Dans la liste, cliquez sur « Césure Stage et Projet Personnel »
- Cliquez sur M'inscrire (auto-inscription)

## Procédure

**Afin de candidater, vous devez obligatoirement :**

- Répondre **au sondage L3** via Moodle ;
- Déposer votre **CV** à jour via Moodle ;
- Déposer votre **lettre de motivation** via Moodle expliquant de façon détaillée votre projet. Par exemple, si vous avez déjà trouvé un stage, un travail, une mission, etc., précisez dans la lettre

Aux candidats de L3 souhaitant réaliser une césure stage et/ou projet personnel et aux étudiants de la césure académique d'un semestre

le nom de l'entreprise, la durée, le pays et la mission. Cette lettre est **obligatoire** et à adresser au Doyen du pôle formation de TSE-GE, en français ou en anglais.

- La date limite pour le faire et donc candidater est le **11 mai 2026**.
  - NB : **Les étudiants dont la lettre aurait été bâclée et/ou peu détaillée et/ou dont le projet n'aurait pas convaincu les conseillers pédagogiques** seront convoqués pour un entretien avec Monsieur Lukyanov ou Monsieur Alary durant la période du **18 au 22 mai 2026**. A l'issue de ce dernier, l'étudiant sera autorisé ou pas à poursuivre sa candidature.

**Attention** : Pour les étudiants réalisant une césure académique mixte (1 semestre études dans nos universités partenaires + 1 semestre stage ou projet personnel) : envoyez juste un descriptif de votre projet à Monsieur Lukyanov ou M. Alary par email (pas d'entretien, pas de lettre de motivation).

Monsieur Lukyanov et M. Alary se réuniront ensuite pour étudier les projets.

## Si votre projet est validé (réponse et contrat de césure)

Vous recevrez une réponse sur votre adresse e-mail @ut-capitole.fr.

Si votre projet de césure est accepté, vous devrez nous retourner un « **contrat de Césure 2026** » rempli, daté et signé.

C'est un document contractuel obligatoire qui vous engage avec l'école. Vous devrez nous informer de tout changement de projet par e-mail, à adresser à Mme Valentine Lioret:

- [valentine.lioret@tse-fr.eu](mailto:valentine.lioret@tse-fr.eu)

Le contrat de césure sera **à restituer fin juin 2026** (la date exacte vous sera communiquée ultérieurement) sur l'espace « césure stage et projet personnel » de Moodle. Il vous sera transmis après avis définitif de la commission (voir calendrier ci-dessous).

Au mois de septembre, vous recevrez votre contrat signé par la Directrice de TSE, par e-mail (adresse e-mail @ut-capitole.fr et/ou adresse e-mail personnelle).

## Inscription administrative en césure

Vous **devez** valider votre Licence 3 pour partir en année de césure.

Si vous réussissez votre année, vous allez réaliser votre inscription administrative en juillet sur le site internet de TSE. En fonction de la réponse qui vous a été apportée via e-candidatures, vous aurez la possibilité de vous inscrire en M1 Césure (EMCSU1).

Vous allez vous acquitter des frais d'inscriptions réduits (166€ en 2025) ainsi que de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC, 105€ en 2025), lors de l'inscription administrative en année de césure.

### Restitution de votre expérience : Témoignage écrit

A la fin de votre année de césure, il est **obligatoire** de nous restituer par écrit le témoignage de votre expérience en français ou en anglais (voir contrat de césure). Vous allez déposer votre témoignage sous la forme d'un article à rédiger via la plateforme TSE Alumni & Community.

Vous trouverez les étapes à suivre dans un tutoriel qui vous sera transmis en cours d'année de césure. L'article sera à restituer au 30 juin 2027 au plus tard.

#### **Pour toutes autres questions n'hésitez pas à me contacter :**

Valentine Lioret, Bureau T 31, [valentine.lioret@tse-fr.eu](mailto:valentine.lioret@tse-fr.eu)

#### **Pour les conventions de stage :**

Merci de prendre contact avec le service « TSE Careers » de l'école au bureau T 36-38 ([careers@tse-fr.eu](mailto:careers@tse-fr.eu)) et de consulter l'espace Moodle correspondant.

### Récapitulatif du calendrier de la césure stage / projet personnel

- ✓ Répondre au sondage L3 via Moodle : **date limite le 11 mai 2026**
- ✓ Dépôt du CV et de la lettre de motivation via Moodle : **date limite le 11 mai 2026**
- ✓ Si la lettre de motivation n'est pas convaincante : entretien avec un conseiller pédagogique :
  - **Du 18 au 22 mai 2026**
- ✓ Commission de validation des projets : **A partir du 25 mai 2026**
- ✓ Information de la décision prise par la commission : **entre le 1 et 5 juin 2026**
- ✓ Date limite de retour des contrats de césure 2026 : **Fin juin 2026**